

## COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

### Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 15 janvier 2018

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 14

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER, Malou OBERLE

Absent excusé Olivier SCHNEIDER donne procuration à Aline WEISS, Franceline FISCHER

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 10 janvier 2018 avec comme ordre du jour :**

- 2018-01. Procès-verbal du 11 décembre 2017 – Approbation**
- 2018-02. Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest**
- 2018-03. Demande de démission verbale d'un conseiller municipal**

#### **DIVERS**

<b>2018-01. Procès-verbal du 11 décembre 2017 - Approbation</b>
---

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2017 et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés, **APPROUVE** ledit Procès-verbal.

<b>2018-02. Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest</b>
---

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :*

- *les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;*
- *les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;*
- *les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.*

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le

Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature ;
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples ;
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels ;
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ;
- Adapter le territoire à l'avancée en âge ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

VU le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

#### **DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :**

- **d'approuver** le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants:
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- **de charger** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

<b>2018-03. Demande de démission verbale d'un conseiller municipal</b>
--

M. SCHNEIDER Olivier a fait part verbalement de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

Afin que sa démission soit effective, cette dernière doit être exprimée dans un document écrit, datée et signée, rédigée dans des termes non équivoques, puis être transmis à Monsieur le Maire par tout moyen à sa convenance.

A réception de la lettre de démission, Monsieur le Maire en informera le Préfet.

<b>DIVERS</b>
---------------

- Dates de réunions du Conseil Municipal : Lundi 5 mars 2018 à 20h00 en mairie  
Lundi 9 avril 2018 à 20h00 en mairie
- La matinée « Nettoyage de printemps » aura lieu le samedi 24 mars 2018.
- La fête des aînés aura lieu le dimanche 22 avril 2018.
- Accueil des réfugiés politiques au couvent :
  - Une visite du Préfet et du Sous-Préfet a eu lieu fin décembre-début janvier, ainsi que celle d'une délégation interministérielle.
  - Cinq personnes de l'association France Horizon, dont une secrétaire, sont en permanence sur place.

- De nombreux soucis de santé ont été constatés au sein de la population réfugiée suite aux traumatismes vécus.
  - Les enfants en âge scolaire sont accueillis dans une salle de classe au sein du Couvent. La scolarisation se déroule bien. Un bémol cependant concerne l'enseignement du français aux personnes adultes qui tarde à se mettre en place. L'association France Horizon recherche encore des bénévoles pour compléter les propositions de bénévolat déjà reçues.
  - La bibliothèque de la commune accueille des groupes de réfugiés.
- La commune a été destinataire d'une demande de subvention, de la part du Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin (CEMOE 67), dans le cadre du projet d'édification d'un mémorial en l'honneur des Morts pour la France, militaires ou civils, lors d'une opération extérieure.  
L'emplacement de ce mémorial a d'ores et déjà été accordé par la municipalité de Strasbourg sur l'Allée de la Mémoire, le long des remparts de la Citadelle, rue d'Ankara.  
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité (une abstention) de ne pas attribuer de subvention au CEMOE 67 pour l'édification du mémorial en question.

<b>Le présent rapport comportant les points 2018-01 à 2018-03 est signé par tous les Membres présents :</b>			
<b>DISTEL Jean-Claude</b>	<b>LOTZ Pierre</b>	<b>LEHMANN Rémy</b>	<b>VOLKRINGER Pierre</b>
<b>WEISS Aline</b>	<b>DISTEL Sébastien</b>	<b>ZUBER Jean-Marie</b>	
<b>HOFF Vincent</b>	<b>STENGER Eric</b>	<b>FISCHER Elisabeth</b>	<b>LAQUIT Nathalie</b>
<b>SCHAEFER Gilberte</b>		<b>OBERLE Malou</b>	
<b>Affichage le 13 février 2018</b>		<b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 13 février 2018</b>	